

[ici.fr](https://www.ici.fr)

## INFO ICI Normandie - Un ancien proviseur adjoint d'un lycée de Caen poursuivi pour recours à la prostitution d'un mineur

Nolwenn Le Jeune

4-5 minutes

---

Publié le mardi 23 juin 2026 à 6:00

Un ancien proviseur adjoint du lycée Malherbe à Caen, parti de manière précipitée en retraite en juin 2025, sera bientôt jugé. La radio ICI Normandie a appris qu'il était poursuivi pour avoir eu recours à la prostitution d'une personne mineure. Les faits reprochés remontent à l'année 2022.

L'homme, âgé aujourd'hui de 63 ans, était durant l'année scolaire 2024/2025 **l'un des deux proviseurs adjoints du lycée Malherbe de Caen**, l'établissement scolaire le plus important de l'agglomération caennaise. Il aurait dû partir en retraite en juillet 2025, mais il **a quitté le lycée** un mois plus tôt **de manière précipitée**.

*"Il devait faire son pot de départ le 3 juillet, raconte un témoin à la radio ICI Normandie. Mais le 10 juin, il a envoyé un mail à tout le personnel prétextant un problème de santé, et il a disparu subitement."* Rien ne filtre à l'époque dans l'établissement sur les raisons de ce départ soudain.

### Un mineur de 17 ans contacté via les réseaux sociaux

L'homme était en fait sous le coup d'une **procédure judiciaire pour avoir eu recours à la prostitution de mineurs**. *"Les faits reprochés remontent au mois de juin 2022, indique le procureur de Caen Joël Garrigue. Une seule victime est concernée, il s'agit d'un mineur de 17 ans contacté via les réseaux sociaux. Les faits ont été signalés en juillet 2024 par un proche de la victime qui a déposé plainte."*

L'ancien proviseur adjoint a été **entendu par les services d'enquête au mois de février 2025**, soit quatre mois avant son départ en retraite. *"Il aurait dû être jugé en mai 2026, indique Joël Garrigue. Mais l'audience a été renvoyée pour avoir lieu sous une autre forme."* La nouvelle date du procès n'a pas encore été fixée.

*"Le recours à la prostitution d'une personne mineure ou particulièrement vulnérable est un délit puni de cinq ans d'emprisonnement et 75.000 euros d'amende", selon l'article L225-12-1 alinéa 2 du Code pénal.*

Le lycée Malherbe scolarise environ 2.200 élèves : 1.450 de la seconde à la terminale, et environ 750 étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles.